
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre 2009

Membre en exercice :	15
Membre présents :	13
Votant :	15
Date de la convocation :	14 septembre 2009

L'an deux mille neuf, le vingt et un septembre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de LOIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Lionel QUILLET, Maire.

Étaient présents : Lionel QUILLET, Patrick BOUSSATON, André ROULLET, Erick MARTINEAU, Patrice ROILLAND, Francis VION, Mireille JANICOT, Bernard SCHNEIDER, Michel HERAUDEAU, Sophie GERLEC , Guy COCHIN, Frédéric GUERLAIN.

Excusés : André ROULLET (pouvoir à Lionel QUILLET) ; Fabrice PROVENDIER (pouvoir à Erick MARTINEAU)

Secrétaire de séance : Erick MARTINEAU

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le compte rendu de la séance du 29 juin 2009 est adopté à l'unanimité.

1. Patrimoine Communal - Voirie

Acquisition de terrain – Alignement rue des Cravants

Délibération N°74/09

Monsieur le Maire explique que la parcelle AB 1102 est frappée d'alignement. Il conviendrait donc de faire l'acquisition, à titre gratuit, d'une bande de terrain au droit de cette parcelle, cadastrée AB 1107 pour une superficie de 51m².

Adopté à l'unanimité.

2. Patrimoine Communal - Voirie

Acquisition de terrains – Alignement rue des Minées

Délibération N°75/09

Monsieur le Maire explique que les parcelles ZB 337 et ZB 334 sont frappées d'alignement. Il conviendrait donc de faire l'acquisition, à titre gratuit, d'une bande de terrain au droit de ces parcelles, cadastrée ZB 306 et ZB 346 pour une superficie respectivement de 2m² et 14m².

Adopté à l'unanimité.

3. Patrimoine Communal - Voirie

Acquisition de terrain – Alignement rue des Minées

Délibération N°76/09

Monsieur le Maire explique que la parcelle ZB 399 est frappée d'alignement. Il conviendrait donc de faire l'acquisition, à titre gratuit, d'une bande de terrain au droit de cette parcelle, cadastrée ZB 263 pour une superficie de 16 m².

Adopté à l'unanimité.

4. Personnel

Ouverture d'un poste d'Adjoint d'animation 1^{ère} classe

Mise à jour du tableau des effectifs

Délibération N°77/09

Compte tenu des besoins des services, Monsieur le Maire explique qu'il serait nécessaire d'ouvrir et de pourvoir un poste d'Adjoint d'animation 1^{ère} classe à temps complet (base 35 h hebdomadaire)

Sous réserve d'acceptation de la proposition ci-dessus par le Conseil Municipal, le nouveau tableau des effectifs des agents de la Fonction Publique de la Commune de LOIX serait le suivant :

GRADE	Effectif pourvu	Effectif non pourvu
<i>Filière administrative</i>		
<i>Cadre A</i>		
Attaché	1	
<i>Cadre C</i>		
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	1	
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	2	
<i>Filière technique</i>		
<i>Cadre C</i>		
Agent technique principal 2 ^{ème} classe	1	
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	1	
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	7	2 (deux agents en disponibilité)
<i>Filière animation</i>		
<i>Cadre C</i>		
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	2	
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe		1 (temps non complet 2/35)
<i>Filière sécurité</i>		
<i>Cadre C</i>		
Gardien de police municipal	1	
TOTAL	17	3

Adopté à l'unanimité.

7. Budget mairie 2009 **Décision modificative n°2**

Délibération N°80/09

Monsieur le Maire propose de procéder aux ajustements et virements de crédits ci-joints, et qui peuvent se résumer ainsi :

Dépenses et recettes de fonctionnement :	- 3 691 €
Dépenses et recettes d'investissement :	565 197 €
TOTAL	—	: 561 506 €

Adopté à l'unanimité

8. Budget camping 2009 **Décision modificative n°1**

Délibération N°81/09

Monsieur le Maire propose de procéder aux ajustements et virements de crédits, ci-joint, et qui peuvent se résumer ainsi :

Dépenses et recettes de fonctionnement :	48 629 €
Dépenses et recettes d'investissement :	0
TOTAL	—	: 48 629 €

Adopté à l'unanimité

9. Budget Zone de Mouillages 2009 **Décision modificative n°2**

Délibération N°82/09

Monsieur le Maire propose de procéder aux ajustements et virements de crédits, ci-joint, et qui peuvent se résumer ainsi :

Dépenses et recettes de fonctionnement :	0
Dépenses et recettes d'investissement :	1 050 €
TOTAL	—	: 1 050 €

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

10. Camping **Tarifs Comités d'entreprise 2010**

Délibération N°83/09

Monsieur le Maire propose les tarifs pour les comités d'entreprise pour la saison 2010 du camping municipal dont il donne lecture.

Adopté à l'unanimité

11. Bâtiments communaux

Construction des ateliers municipaux

Délibération N°84/09

Monsieur le Maire rappelle que suite à la délibération n°49-09 du 4 mai 2009, le Conseil municipal a approuvé l'avant projet définitif déposé par Monsieur PELLEREAU Architecte mandataire pour la construction des nouveaux ateliers municipaux. Il rappelle que le coût prévisionnel pour ces travaux est 368 793,50 € HT.

Le dossier de consultation des entreprises étant prêt, il propose de lancer le marché de travaux suivant une procédure adaptée avec publicité préalable (Article 26-II-5 et 28 du code des marchés publics).

Adopté à l'unanimité

12. Zone de loisirs

Avant projet définitif

Délibération N°85/09

Monsieur le Maire présente l'avant projet définitif remis par le maître d'œuvre pour la construction d'un bâtiment à usage sportif. Conformément au programme, ce projet comporte :

- Un bâtiment destiné à couvrir deux courts de tennis en terre battue
- un court de squash
- une salle pour la gymnastique
- un club house
- des vestiaires - sanitaires
- deux aires de jeux pour les enfants

L'enveloppe financière prévisionnelle pour la construction du bâtiment et des aires de jeux serait de 1 502 000 € HT.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal *à l'unanimité* adopte l'avant projet définitif pour la construction d'un bâtiment à vocation sportive ; fixe l'enveloppe financière prévisionnelle au stade de l'APD à 1 502 000 € ; autorise Monsieur le Maire à déposer le permis de construire et à le signer et autorise Monsieur le Maire à lancer le marché de travaux suivant une procédure adaptée (Article 26-II-5 et 28 code des marchés public)

Piste du Sel

Monsieur BOUSSATON demande s'il y a un planning concernant la piste cyclable du Sel, et si elle sera réalisée pour 2010.

Monsieur le Maire lui répond qu'il faut que le dossier soit inscrit au budget du Conseil Général le 12 octobre prochain. Si le dossier est voté au budget, les travaux pourraient débuter cet hiver, et la Piste du Sel pourrait être prête l'été prochain. Mais le projet peut-être aussi inscrit qu'au budget 2011 du Conseil Général.

Plaques de rues

Madame GERLEC fait état de plusieurs plaques de rue qui sont manquantes.

Monsieur le Maire répond qu'elles seront, bien sûr, remplacées.

Livraison de bois sur la commune

Monsieur SCHNEIDER explique que le camion qui effectue des livraisons de bois chez les particuliers est assez bruyant, de plus il livre tôt le matin et tard le soir.

Monsieur le Maire répond qu'il verra avec la Police Municipale pour lui demander de rester dans des horaires raisonnables.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.
Affiché le 23/10/09*